



## L'édito du Maire

Les ordures ménagères sont un sujet sensible pour bon nombre de nos concitoyens et principalement la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Le Grenelle de l'environnement a fixé pour objectif qu'une redevance incitative soit instaurée sur l'ensemble du territoire. Il s'agit de supprimer la taxe basée sur le foncier bâti pour la remplacer par une redevance qui corresponde à un service rendu à l'usager. C'est la commission environnement de la CCPR qui, dès cette année, a commencé l'étude nécessaire pour réaliser l'objectif.

Si la perception de la taxe est simple, il en est tout autrement de la redevance. En effet, il faut créer et tenir à jour le fichier des redevables pour toutes les communes avec tous les problèmes que posent les changements de résidence et les immeubles collectifs.

Le but recherché est de diminuer la collecte des ordures ménagères afin de réduire le coût de leur incinération, avec le respect de l'environnement qui pourrait être mis à mal par des dépôts ou des brûlages sauvages dans la nature. Les déchets fermentescibles peuvent être compostés au moyen des composteurs distribués gratuitement par la CCPR.

En optimisant le tri des articles recyclables (verre, papier, plastique, métaux), les recettes concernant ces produits seront augmentées, ce qui vient en diminution des frais d'incinération, Vous dire que la redevance incitative va diminuer la facture serait présomptueux c'est seulement la répartition entre les usagers qui sera calculée en fonction des déchets produits.

La mise en place sera réalisée au cours de l'année 2011 si tous les problèmes sont résolus et la première facturation aurait lieu en 2012. Vous avez été informés pour sortir vos poubelles mêmes vides. Cette opération a pour but de recenser la nature de vos conteneurs pour faire un bilan de leur état.

Nous tiendrons compte des expériences réalisées dans d'autres collectivités.

Le Maire  
Roland GASTINE

## La collecte et le recyclage en chiffres :



En 2009 :

- Ordures ménagères : 192 kg/an/habitant avec un coût moyen d'incinération de 94 €/tonne HT sans compter la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP).
- Emballages collectés : 56 kg/an/habitant
- Verre : 37 kg/an/habitant

Les refus de tri (poubelles jaunes dans laquelle sont placés des autres déchets) : 7,8 %

Pourrons-nous sans incivisme diminuer de 30% nos ordures ? Cela sera difficile car pour 2009 la CCPR arrive en tête du challenge du tri pour la Haute-Saône, grâce à vous.

## Souvenir français



La collecte du 8 mai a été du même niveau que celle de 2009. Merci.

Les sommes collectées au 8 mai et au 11 novembre s'ajoutent aux adhésions de membres titulaires ou bienfaiteurs pour rénover et fleurir plus de 130 000 tombes, restaurer 250 monuments, réaliser des stèles et des monuments commémoratifs sur les lieux de mémoire.

Le *Souvenir Français* est une association patriotique distincte des associations d'anciens combattants. Elle est ouverte à tous ceux qui souhaitent participer, en toute indépendance politique ou confessionnelle, à la sauvegarde du souvenir de nos aïeux qui ont sacrifié leur vie pour notre liberté.

A Perrouse, nous sommes une quinzaine d'adhérents. Rejoignez-nous en devenant membre du Souvenir Français (membre titulaire : 10 euros).

Votre déléguée : Marguerite BARBIER (03 81 XX XX XX).

## Recensement de la population

Le Maire remercie vivement la population pour l'accueil réservé à l'agent recenseur lors du recensement de la population qui a permis de dénombrier 231 habitants.

## Comptes administratifs 2009

Les comptes administratifs du budget communal et du budget assainissement ont été approuvés ainsi que les comptes de gestion établis par la trésorerie de Rioz

Budget Communal	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	86 459,93	142 282,89
Investissement	142 941,16	127 754,21
Total cumulé	229 401,09	270 037,10
Excédent		40 635,20

Budget Assainissement	Dépenses	Recettes	Résultat
Exploitation	10 173,67	20 508,38	10 334,71
Investissement	6 063,74	37 410,96	31 347,22
Total cumulé	16 237,41	57 919,34	41 381,93

## Projet de budget 2010

Le projet de budget a été élaboré avec deux mesures qui vous concernent au premier chef.

Les taxes communales ne seront pas augmentées ; seules les valeurs locatives sont revalorisées par la loi de 1,20 %.

La part fiscalisée pour la construction du pôle éducatif a été maintenue à 7000 € ce qui, compte tenu de l'augmentation du nombre de résidents devrait contribuer à une légère diminution.

## Budget 2010



En sa séance du 31 mars 2010, le Conseil a voté les budgets de la commune et celui du service d'assainissement.

Commune	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	131 792,01	131 792,01
Investissement	98 610,95	98 610,95

Assainissement	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	22 732,56	22 732,56
Investissement	37 734,97	37 734,97

Les taxes locales ont été maintenues au niveau de 2009 soit :

	Habitation	Foncier bâti	Foncier non bâti
Taux	4,50 %	8,34 %	34,05 %
Produit	10 440 €	9 808 €	2 792 €
Total		23 040 €	
Taux moyens communaux	7,53 %	16,28 %	30,08 %

## Taxe d'assainissement

La taxe d'assainissement a été fixée pour 2010 à : 72 € par logement (part fixe) et 0,15 € / m<sup>3</sup> d'eau à usage domestique consommée (part variable).

## Opération brioches



La directrice de l'ADAPEI nous a adressé un courrier de remerciements pour la population du village. La vente de brioches réalisée par M<sup>me</sup> Marguerite BARBIER a produit 217,50 €. Les sommes collectées aident les adultes handicapés mentaux à avoir accès à l'éducation, aux soins, au travail, aux loisirs, au logement, auxquels ils ont droit et sans lesquels ils ne peuvent vivre dignement. Le projet de cette année est la réhabilitation du foyer Marceau à Planoise en studios et appartements.

## Projet de travaux 2010

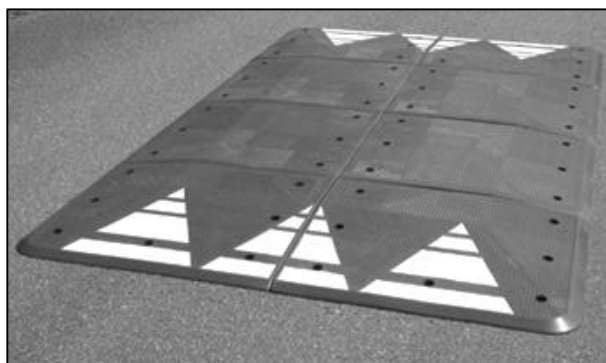


Devant les récriminations des riverains quant à la vitesse des véhicules venant de Buthiers par la rue des Longs Champs, des projets de ralentissement ont été étudiés.

Le seul moyen possible de ralentissement est un dispositif dit « mécanique » qui est compatible avec les réglementations en vigueur, s'agissant d'une route départementale, pour qu'il reçoive l'aval du Conseil Général. Le choix s'est donc porté sur un « coussin berlinois » avec rétrécissement de chaussée.

Il doit être installé à 70 mètres du panneau d'entrée d'agglomération, la largeur de la chaussée est réduite à 3,50 mètres et les dimensions du coussin sont de 1,80 mètre de large et 3 mètres de long, ce qui oblige les voitures de tourisme à ralentir sans nuire aux transports en commun par des sursauts.

Le rétrécissement n'a pas été installé en milieu de chaussée car les véhicules non prioritaires doivent avoir un espace suffisant pour s'arrêter sans gêner la circulation du sens prioritaire (1,50 mètre réglementation oblige). Le devis initial est de 6764,40 € HT pour lequel nous avons sollicité une subvention auprès du Conseil Général. Son implantation est prévue entre les entrées n° 33 (M. TORTEY) et n° 35 (M. LERDUNG).



Ralentisseur de type « coussin berlinois »

## S.S.I.R.O.

(Syndicat Scolaire Intercommunal des Rives de l'Ognon)



### Classes de découverte

Les enfants scolarisés en CP, CE1, CE2, CM1 et CM2 soit au total 77 enfants sont partis en bus le lundi 24 mai accompagnés de leurs enseignants : M<sup>me</sup> THOMAS, M<sup>lle</sup> TOURDOT, M. COUTELLE et d'autres adultes accompagnateurs dont Lucienne GUENOT, vice présidente du syndicat scolaire.

Direction Xonrupt dans les Vosges où les activités sont multiples : accro-branches, promenades pédagogiques en forêt, VTT, apprentissage du tri des déchets etc.

Tous les trois ans, les élèves partiront en classe découverte, cette opération coûteuse est possible grâce à l'investissement des enseignants et des parents d'élèves aux nombreuses manifestations organisées par l'école : loto, vente de fleurs, spectacles.



Départ lundi 24 mai des CE2 pour les Vosges.

Les enfants enthousiastes montent dans le car sous l'œil ému des parents venus en nombre.

**A noter :** L'école organisera un barbecue le vendredi 2 juillet, avec projection du diaporama de la classe découverte.

### Vente de tables d'écoliers

Les investissements se poursuivent au pôle éducatif, la classe de M<sup>me</sup> RAOUL sera équipée avec du matériel neuf dès la rentrée 2010. Ainsi il ne restera qu'une classe dotée de matériel plus ancien.

Les normes changent, la taille des enfants également. Le matériel composé de tables et de bancs solidaires n'est plus ergonomique et ne peut pas s'adapter aux statures bien différentes des enfants.

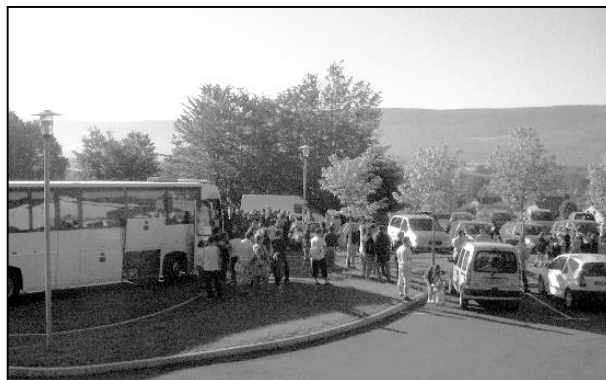
Ces tables sont de beaux objets empreints de nostalgie. C'est pourquoi une vente aura lieu à Buthiers, le samedi 12 juin de 9h à 12h, pour vous permettre d'en acheter un ou plusieurs exemplaires. Les prix seront modiques, les mairies de Buthiers et de Perrouse, propriétaires du matériel, ont accepté de céder l'ensemble à l'école.

Les bénéfices serviront à une prochaine classe découverte.

Je suis à votre disposition pour toutes vos questions ou suggestions, je suis présente aux heures habituelles d'ouverture de la mairie.

Ainsi que le jeudi soir de 19h à 21h, en compagnie de M<sup>me</sup> GUENOT Lucienne, vice-présidente.

M.-L. QUELET, Présidente du syndicat



### Animation du CCAS



Le CCAS a organisé une soirée dansante le 27 mars 2010 avec un orchestre de 4 musiciens dont Sonia CHEVAUX à l'accordéon. Un repas comtois était servi. Une soirée à forte ambiance conviviale animée par un très bon orchestre.

Certains nous on dit : « à quand la prochaine ? »

C'est fait, ce sera le samedi 6 novembre 2010. Un couscous sera organisé avec en animation le même orchestre. A bon entendeurs !...

Réservez la date. Merci.



## Propriétaires de chiens

A compter du 31 décembre 2009, tous les propriétaires de chiens de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> catégorie doivent posséder un permis de détention, délivré par le maire de leur commune de résidence. Toutefois, des retards sont à prévoir malgré les dispositions de la loi du 20 juin 2008 renforçant les mesures de prévention et de protection des personnes contre les chiens susceptibles d'être dangereux. Afin d'obtenir ce permis, le propriétaire du chien doit fournir les pièces justifiant l'identité du chien, la vaccination antirabique, une assurance responsabilité civile pour les dommages causés aux tiers par l'animal, la stérilisation du chien de 1<sup>ère</sup> catégorie et produire l'attestation d'aptitude et l'évaluation comportement de l'animal.

Pour rappel, toute morsure d'une personne par un chien doit être déclarée en mairie. Enfin, en cas de danger grave et immédiat, le maire ou, à défaut, le préfet peut ordonner par arrêté que l'animal soit placé dans un lieu de dépôt et faire procéder à son euthanasie après avoir obtenu l'aval préalable d'un vétérinaire désigné par la direction des services vétérinaires.

Pour plus d'information, voir le site [www.amf.asso.fr](http://www.amf.asso.fr)



Permis piéton pour la classe de CE2 de Mlle TOURDOT le 23 avril dernier. Sensibilisation aux dangers de la route et à l'apprentissage des règles de circulation pour les piétons. Présence des Maires des trois communes : M. MAGNIN de Buthiers, M. BORDY de Cromary et M. GASTINE de Perrouse, de M<sup>me</sup> GUENOT qui représentait le syndicat scolaire et d'un représentant de la gendarmerie de Rioz.



## Fête Nationale

La manifestation aura lieu le samedi 10 juillet au stade et à la salle des fêtes.

- 13h30 à 20 h : tournoi de foot
- 20h30 : repas
- 22h30 : feu d'artifice suivi d'un bal gratuit

**RAPPEL** : pas de tondeuse entre midi et 14 h et après 19h30, ni l'après-midi les dimanches et jours fériés.

## Erratum

Le n° de téléphone de M<sup>me</sup> BARBIER Marguerite déléguée du Souvenir Français pour la commune était erroné dans le précédent numéro de l'Echo de Perrouse :

03 81 XX XX XX et [margueritebarbier@orange.fr](mailto:margueritebarbier@orange.fr)



## Scoop !

Avant la fin de l'année le transformateur électrique construit en 1948 aura disparu.

Photo souvenir...

## A 16 ans, faites-vous recenser à la mairie.

Le recensement est une démarche civique obligatoire qui s'inscrit dans le parcours de citoyenneté défini par la loi du 28 octobre 1997. Il fait suite à l'enseignement de défense au collège et précède la Journée d'Appel de Préparation à la Défense.

**Qui ?** Tous les citoyens français, garçons et filles.

**Quand ?** Dès le seizième anniversaire et dans les trois mois qui suivent.

**Où ?** A la mairie du domicile. Une attestation de recensement vous sera délivrée.

**Comment ?** Se munir de sa carte d'identité, d'un justificatif de domicile et du livret de famille des parents.

**Attention** : si vous ne vous êtes pas fait recenser dans les délais, il faut vous présenter au plus vite à la mairie afin de régulariser votre situation. Sinon, il vous sera impossible de vous inscrire à la conduite accompagnée, au permis de conduire, au bac...

Le centre du Service National de Montbéliard se tient à votre disposition pour répondre à toute question. N'hésitez pas à le contacter : **Centre du Service National de Montbéliard**, 28 rue du docteur Flamand, BP 97355, 25207 Montbéliard cedex, 03 81 XX XX XX, [csn-mtb-com@dsn.sga.defense.gouv.fr](mailto:csn-mtb-com@dsn.sga.defense.gouv.fr)